



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-45747>

Département(s) de publication : **06, 13, 83**

Annonce n° **24-45747**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Société Aéroports de la Côte d'Azur

Correspondant : M. Département Achats

Adresse : Aeroports de la Cote d'Azur Rue Costes et Bellonte BP 3331, 06206 Nice cedex 3

Coordonnées :

Téléphone : 0493210000

Courriel : marches@cote-azur.aeroport.fr

Adresse internet : <https://achats.nice.aeroport.fr/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Nature du marché : TRAVAUX Intitulé du marché : Travaux de remplacement de l'ascenseur Gelas 1 du Terminal 1 - Aéroport Nice Côte d'Azur Classification CPV principale : 42416000-5. Forme des prix du marché : forfaitaire Décomposition en lots : Sans objet Décomposition en tranches : Sans objet Prise en considération des variantes : OUI, se référer aux modalités détaillées dans le dossier de consultation des entreprises. La durée/délai d'exécution du marché (période de préparation comprise) est fixé(e) à : 8 mois Date prévisionnelle de début d'exécution des travaux ou du marché : Septembre 2024 Marché renouvelable : NON

Lieu d'exécution : Aéroport Nice Côte d'Azur.

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation concerne les travaux de remplacement de l'ascenseur « GELAS 1 » du Terminal 1 de l'Aéroport NICE COTE D'AZUR.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

8 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Garanties financières exigées : garantie à première demande pour toute demande

d'avance. Caution personnelle et solidaire en remplacement de la retenue de garantie (selon les dispositions prévues au CCAP). Modalités de paiement : Le paiement s'effectuera par virement bancaire selon les modalités fixées au CCAP. Modalités de financement : ressources propres.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement conjoint avec mandataire solidaire ou groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation après l'attribution du marché pour se conformer au souhait de l'acheteur, et ce afin d'assurer la bonne exécution du marché et dans la mesure où en cas de défaillance d'un membre du groupement il est essentiel que le mandataire puisse faire réaliser les prestations sollicitées aux conditions du marché.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés : MODALITES ADMINISTRATIVES Retrait du dossier : Les dossiers devront être retirés sur notre plateforme AIR ACHATS après inscription gratuite sur <https://achats.nice.aeroport.fr/> Lieux de dépôt des propositions : Les dossiers devront être déposés sur notre plateforme AIR ACHATS après inscription gratuite sur <https://achats.nice.aeroport.fr/> Modalités d'ouverture : les séances d'ouverture des offres ne sont pas publiques. Date/heure limites de réception des plis : 21/05/2024 à 12 :00, délai de rigueur Dématérialisation des procédures : la transmission des offres par voie électronique est obligatoire.

Commentaire sur les justifications : ATTENTION : Conformément à l'article R2132-7 du code de la commande publique, la proposition doit obligatoirement être déposée de manière dématérialisée sur notre plateforme "AIR ACHATS". Vous pouvez disposer gratuitement d'un compte sur la plateforme "AIR ACHATS": <https://achats.nice.aeroport.fr/> Copie de sauvegarde (non obligatoire) Une copie de sauvegarde peut être envoyée conformément aux dispositions de l'article R2132-11 du code susvisé, dans le délai prescrit pour le dépôt du pli initial : Soit par voie postale : La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde », le numéro et l'intitulé de la consultation et le nom du candidat auxquels elle se rapporte. Cette copie doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des plis : - Soit déposée contre remise de récépissé à AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR - Département Achats - Bâtiment B1 - 6ème étage- Accès par la rue Coste Bellonte - AEROPORT NICE COTE D'AZUR (Réception du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) - Soit adressée par voie postale : AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR - Bâtiment B1 - 6ème étage- Rue Coste Bellonte B.P 3331 - 06206 Nice Cedex 3. Soit par voie électronique : A l'adresse suivante avec en objet « COPIE DE SAUVEGARDE », suivi du numéro, de l'intitulé de la consultation et du nom du candidat auxquels elle se rapporte : marches@cote-azur.aeroport.fr Présentation des candidatures : Les dossiers seront impérativement rédigés en langue française. Ils comporteront toutes les pièces listées au règlement de la consultation. Les propositions devront impérativement être parvenues avant les dates et heures limites indiquées sur la plateforme "AIR ACHATS".

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 21/05/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024-033 MEQ

Renseignements complémentaires : PROCEDURE Mode de passation : Procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2123-4 à R.2123-5 du code de la commande publique
Visite : Afin de permettre à chaque équipe d'établir une proposition commerciale et technique aussi complète que possible, l'acheteur organisera une visite obligatoire du site le 30/04/2024 à 10h00- RDV : Terminal sous le requin. Les modalités de la visite sont indiquées au règlement de la consultation. Un certificat de visite sera remis à chaque entreprise présente lors de la visite. Ce certificat devra être impérativement joint à la proposition du candidat. ATTENTION : Les travaux se déroulant en Zone Réservée, il sera demandé à l'entreprise de transmettre si possible par mail (pour une bonne lisibilité) à anne-sophie.mattei@cote-azur.aeroport.fr et fabien.maria@cote-azur.aeroport.fr au plus tard, 72h ouvrés avant la date de la visite (hors week-end), la copie d'une pièce d'identité en cours de validité pour chaque personne physique souhaitant participer à la visite (l'original devant être laissé au Poste de Police du Terminal le jour de la visite en échange d'un badge d'accès). Pour cette visite, l'entreprise devra prévoir un gilet réfléchissant haute visibilité (gilet jaune). 6. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET EXAMEN DES CANDIDATURES Se référer au règlement de la consultation. 7. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES Se référer au règlement de la consultation. 8. CONTACT EN CAS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS Directement sur la plateforme "AIR ACHATS" en vous connectant à votre compte. 9. INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS Tribunal Judiciaire de Marseille 6 rue Joseph Autran - 13006 MARSEILLE Tél. : 04 91 15 50 50 10. INTRODUCTION DES RECOURS Le Président du Tribunal Judiciaire de Marseille peut être saisi, en référé, des recours prévus par l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009. 11. REFERENCE D'IDENTIFICATION DU MARCHE ATTRIBUE PAR LA PERSONNE PUBLIQUE : 2024/033

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://achats.nice.aeroport.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/04/2024